

LE CHABLAIS

ÉVIAN-LES-BAINS

Des ressources numériques gratuites et précieuses

En ces temps de confinement, la médiathèque municipale Ramuz est certes fermée, mais il est toujours possible de se divertir, d'apprendre et de se cultiver sans avoir à se déplacer. En effet, la convention signée en 2017 par la ville d'Évian avec Savoie-Biblio permet aux usagers d'accéder gratuitement à des ressources numériques. Ces ressources sont disponibles via e-medi@s : https://www.savoie-biblio.fr/NUMERIQUE/la_bibliothèque_numérique_par_Savoie-biblio. Elles complètent l'offre documentaire de la médiathèque inaccessible pour l'instant. L'offre très riche comprend la presse en ligne (plus de 3 000 titres), de l'autoformation (des bouquets multiples) et Savoie-Ciné-Biblio (plus de 300 films de fiction disponibles 24 h/24, pour toute la famille).

NEUVECELLE

La mairie organise une opération "Solidarité courses" pour les seniors

Pour les Neuvancellois qui ont plus de 70 ans, isolés, en mobilité réduite ou malades, qui ont besoin de courses et qui ne peuvent pas se déplacer, la mairie de la commune organise un service de livraison à domicile. Les courses seront déposées devant le domicile au jour et à l'heure convenus d'avance. Le remboursement s'effectuera par chèque avec le ticket de caisse. Toutes les mesures d'hygiène seront prises. De plus, des attestations de déplacement dérogatoire peuvent également être fournies. Ce service sera en place pendant toute la durée du confinement.

Contact mairie : 04 50 75 03 45 ou mairie-neuvecelle@wanadoo.fr

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

La mairie fermée pendant le confinement

Depuis la mise en place du confinement par le gouvernement en raison de la pandémie du coronavirus, la mairie de la commune est fermée au public. Pour tous les renseignements et informations aux administrés, le standard est ouvert tous les jours de 08 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 (04 50 75 28 17). Il est à noter que les services de la mairie fonctionnent pour les cas urgents et importants.

ABONDANCE

Le marché dominical maintenu dans le respect des règles sanitaires

Le maire Paul Girard Despraulex a sollicité l'avis de la sous-préfecture à propos du maintien de l'organisation du marché dominical au centre du village. Celui-ci est maintenu avec des aménagements pour permettre le respect

PAYS D'ÉVIAN/VALLÉE D'ABONDANCE

Les transports urbains s'adaptent aux mesures

Avant de prendre un transport public ces prochains jours, veillez à bien vous renseigner en amont car les lignes se sont considérablement réduites. Petit tour d'horizon.

La CCPEVA, autorité organisatrice des transports urbains et interurbains sur le périmètre pays d'Évian - vallée d'Abondance, vient de dévoiler aux usagers des dernières évolutions prises dans le cadre des prescriptions gouvernementales relatives au Covid-19.

Ainsi, dès à présent et jusqu'à nouvel ordre, les lignes suivantes seront suspendues : 122 (Thonon - Tholon), 123 (Thonon - Féternes

- Publier) et 124 (Thonon - Évian - Saint-Paul - Bernex). De son côté, la ligne 121 (Thonon - Châtel) passe en service réduit avec seulement trois montées (8 h 40, 12 h 35, 18 h 20) et trois descentes (6 h 25, 10 h 15, 16 h 45).

Du côté des lignes Thonon - Évian. Au départ de Thonon : 7 h 35, 8 h, 8 h 40, 11 h, 12 h 45, 15 h, 16 h 30. Au retour d'Évian : 8 h 22, 9 h 02, 11 h 22, 13 h 07, 15 h 22 et 16 h 52.

Ligne 131 Thonon - Saint-Gingolph.

Au départ de Thonon : 6 h 15, 12 h 15, 18 h 15 et 19 h (jusqu'à Évian). Au départ de Saint-Gingolph : 6 h 45, 13 h 15 et 19 h 15.

Du côté du transport ur-

LA CÔTE-D'ARBOZ

La maire sortante Sophie la perspective du second

Dimanche dernier, à la Côte d'Arboz, il y avait 11 sièges de conseillers municipaux à pourvoir et deux listes étaient proposées au suffrage des Coutains : au final seulement 8 personnes ont été élues au premier tour.

Or, les deux têtes des listes n'ont obtenu respectivement que 49,38 % des suffrages (soit 80 voix) pour Jean-Paul Baud ("Bien vivre à La Côte-d'Arboz") arrivé en 9^e position et 45,68 % pour Sophie Muffat (maire sortante) soit 74 voix.

permettra afin d'élire les trois membres manquants.

Un climat électoral délétaire

Sophie Muffat, qui ne s'était pas exprimé au soir du scrutin, explique : « Le panachage (autorisé pour les communes de moins de 1 000 habitants, N.D.L.R.) a permis aux électeurs de choisir en conscience les personnes qu'ils souhaitaient voir servir leur commune pour les six prochaines années. Les voix ont été très partagées et les